Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260320-122026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
2026 -012

Objet de la délibération
Indemnités des élus

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 20 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek

Excusé : M. FRANCOIS Julien

A été nommé secrétaire : M. SIMON Bartek

Objet de la délibération : Indemnités des élus

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter le taux des indemnités du Maire et des adjoints conformément aux articles L 2123-20, L 2123-24 et L 2123-24 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de fixer le taux de l'indemnité du Maire à 48 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- **Décide** de fixer l'indemnité des quatre Adjoints (Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal) à 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La date d'entrée en vigueur de cette indemnité est fixée au 21 mars 2026.

Qualité	Nom - Prénom	Taux de l'indemnité
Maire	GUILLOUX David	48 % indice brut terminal
1ere Adjointe	FLEGEO BRACHET Maryse	18 % indice brut terminal
2è Adjoint	JACQUES Laurent	18 % indice brut terminal
3è Adjointe	LE DAIN Josiane	18 % indice brut terminal
4ème Adjoint	LE DORTZ Pascal	18 % indice brut terminal



Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire,

David GUILLOUX